



## Point confinement DS/DRH, saison 2

# Les 5 j / 5 j de télétravail maintenus jusqu'au 20 janvier 2021

*Le point sur la manière dont la direction gère le confinement saison 2 avec la DRH du sièges / sites, Mme Calmels, le 27 novembre, lors de la réunion avec les délégués syndicaux.*

---

### En bref :

- **Le télétravail 5 j /5 j est maintenu jusqu'au 20 janvier**
  - L'avenir des CDD recrutés pour le Tracing est posé
  - Vaccin contre la grippe saisonnière : il reste du rabe
  - Enquête « télétravail intégral » : la déconnexion est une préoccupation
  - Ticket restos : confinement 2.0, bon moment pour imposer la carte ?
  - **Astreintes dans l'informatique : la Cgt obtient l'ouverture de négos !**
- 

**L**e **télétravail 5/5** est prolongé jusqu'au 20 janvier 2020 (pour le moment). Pour le couvre-feu, l'attestation pour le déplacement du personnel sera donnée en fonction des besoins. **Les sites fermés** resteront **fermés** et ceux ouverts resteront ouverts, **on ne change rien**.

Si un manager veut une prise de contact physique, qui n'est pas souhaitable, la DRH étudiera le bien-fondé de cette demande. Pour les sites fermés elle verra comment organiser cette entrevue physique.

### **Travail 5 / 5 : le doute plane pour l'après 1<sup>er</sup> janvier**

L'interdiction de déplacement inter-sites est maintenue, la situation sera revue après le 15 décembre. Le 30 novembre, le CODIR de la CNAM a décidé de maintenir le maintien du télétravail intégral, « chaque fois que cela est possible » jusqu'au 20 janvier 2021 (pour le moment) conformément aux demandes des autorités.



Une note de service sera faite pour la prolongation de la date de levée du télétravail 5/5 un message va être envoyée à l'ensemble des salariés.

La mobilisation COVID (Contact Tracing) du personnel est en baisse mais elle dépend des régions. Il y a un sujet de régulation de la charge sur le terrain, c'est la DDO qui travaille sur cela.

### **Quel avenir pour les Traceurs en CDD ?**

Pour les CDD embauchés sur ce sujet, il leur a été proposé de participer à d'autres activités en cas de baisse de charge, mais on ne sait pas ce qui se passera la semaine prochaine.

En termes de contrat des CDD, la majorité prene fin le 17 décembre 2020, il est nécessaire de réfléchir à l'avenir de ces contrats. Ces contrats stipulent clairement la précarité qui est lié au contenu de la mission. Il a été demandé à la DRH de prévenir autant que possible les salariés de la suite donnée à leur contrat.

### **Vaccination contre la grippe saisonnière : des vaccins en rabe à la Cnam?!**

La campagne de vaccination contre la grippe a été réorientée vers les publics prioritaires, mais peu de personnes concernées en ont fait la demande (14

personnes). Il reste donc un stock de doses non utilisées, celle-ci seront données aux UGECAM. Cette question a soulevé un débat sur cette décision sachant qu'il y a une pénurie de vaccins et que le personnel n'a pas pu profiter du stock de la CNAM.



## Enquête sur la situation des salariés en mode confinement, saison 2

Retour sur l'enquête du ressenti du personnel dans cette situation de télétravail (maintien des contacts avec le manager, risques psycho-sociaux, et santé au travail) :

- La DRH va relayer auprès des managers **un point d'attention pour qu'ils aient un contact avec leur équipe**, toute leur équipe afin d'identifier les points de décrochage des salarié.e.s. Dans le cadre du PAM (plan d'accompagnement managérial) de l'information a été donnée. Un **Webinaire** va se faire pour les sensibiliser à nouveau.
- Sur le thème de la **déconnexion**, une **charte a été travaillée avec le CSSCT pour publication fin novembre début décembre**, elle sera présentée au CSE. D'autres communications seront faites sur ce thème.

- Un **guide sur la sédentarité** existe pour sensibiliser les salariés aux risques dans cette situation sanitaire.

Le DG communiquera vers les salarié.e.s sur la crise. À quel moment ? La DRH ne sait pas, mais avant le fin de l'année.

**Fin des tickets restos « papiers » : la direction la jouera opportuniste pour les supprimer définitivement (avec l'appui enthousiaste de la CFTD) ?**



Sur la question des Tickets restaurant (TR), il y aura une communication la semaine prochaine.

Les TR des mois de novembre et décembre seront millésimés 2021. C'est une décision de la seule direction.

**Il n'y aura pas de distribution des TR papiers avant fin décembre de façon sûre voire fin janvier (suivant la situation sanitaire).**



La DRH profite de cette situation sanitaire pour **mettre sur la table la bascule vers la carte**. Elle souligne que 538 salariés ont déjà basculé vers cette carte et que seulement 10 personnes ont souhaité revenir en arrière.

Au passage, la DRH oublie que ces testeurs ne représentent **que 2 salarié.e.s sur 10 du siège / sites**.

**Et que plus de 9200 collègues ont déjà signé la pétition pour continuer d'avoir le choix entre papier ou carte électronique : nous voulons avoir le choix**

La DRH va procéder à un questionnaire (pour les salarié.e.s qui ont déjà la carte !) pour soi-disant **objectiver cette bascule et présenter au CSE sa stratégie de bascule**. Un débat s'est ouvert sur le sujet.

**À la CGT et à FO, nous avons réaffirmé notre opposition et le maintien de la liberté de choix des salariés.**

Durant cette période de crise sanitaire, la DRH ne veut pas entendre parler de l'envoi des TR par la poste (**mais elle envoie les cartes Up déjeuners par courrier => chercher l'erreur ☺**) ni du versement de la part employeur (ce qui est fait à la CPAM 94 par exemple) pour les télétravailleurs 5 j / 5 j.

S'agissant des soldes sur la carte cantine, pour les gros soldes restants, la DRH étudie les solutions. À savoir : elle est en discussion avec le prestataire pour obtenir le remboursement mais c'est compliqué.

**Négociation sur la continuité de service (astreintes) : c'est gagné Cgt**

La DRH confirme enfin **l'ouverture de la négociation prochaine sur la continuité de service dans la l'informatique** (organisation et rémunération des astreintes).

La direction apporte une réponse positive à la demande de la Cgt (**voir le courrier au directeur général du 20 octobre**) de réviser l'accord de 2004 sur le sujet. Cette demande de re-négociation, la Cgt la porte avec endurance depuis 5 ans puisqu'elle a subi 2 tentatives de relance, toutes avortées par la direction.

La 1ere réunion est prévue pour avant Noël.



Nous espérons que ce 3<sup>e</sup> essai sera le bon et qu'il permettra d'améliorer l'organisation des astreintes et leur rémunération (celles-ci sont figées depuis 16 ans).